



Commune des Aviron

Extrait N° 3 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 22 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 22 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

25 SEP. 2017

que la convocation du Conseil a été faite le **13 septembre 2017** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **24**.



Présents : M. DENNEMONT Michel – M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme SILOTIA Natacha.

Absents : M. RIVIERE Lucien – M. FERRERE Frédo – M. CANTINA Pierrot – Mme CADERBY Colette – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Procurations : Mme MARCHAND Gladys a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à M. Alex BENARD.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 3 / Adoption du budget supplémentaire 2017

- Compte annexe de l'eau potable

Le budget supplémentaire 2017 pour l'eau potable se chiffre à :

Hôtel de Ville

	Recettes : + 4 267 533,08	Dépenses : + 4 267 533,08
Fonctionnement	114 744,04	114 744,04
Investissement	4 152 789,04	4 152 789,04

Ce budget supplémentaire comporte les restes à réaliser de l'exercice 2016, soit :

En section de fonctionnement :

- Dépenses : Néant
- Recettes : Néant

En section d'investissement :

- Dépenses : + 3 987 848,00
- Recettes : + 3 578 467,00

Le projet de budget propose également de reprendre les résultats affectés de l'exercice 2016 et les inscriptions nouvelles, soit :

Pour la section de fonctionnement :

Les recettes se chiffrent à + **114 744,04 €** soit :

Chap. 002 – Excédent antérieur reporté + 114 744,04

Les dépenses représentent + **114 744,04 €**, soit la répartition suivante :

Chap. 023 – Virement à la section d'investissement + 114 744,04

Pour la section d'investissement :

En recettes : + **574 322,04 €** soit :

Chap 13 – Subvention d'investissement + 50 197,00

Chap. 021 – Virement de la section d'exploitation + 114 744,04

Chap. 106 – Réserves + 287 153,10

Chap. 001 – Solde d'exécution positif reporté + 122 227,90

En dépenses : + **164 941,04 €**

Chap 23 – Immobilisations en cours + 164 941,04

Le Conseil Municipal a été invité à :

- Fixer le niveau de vote du budget ;
- Se prononcer sur les différentes inscriptions.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et :

- **A l'unanimité**, décide de voter le budget au niveau du chapitre.
- **A l'unanimité**, adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés.

En conséquence, le **budget supplémentaire 2017 de l'eau potable** est arrêté comme suit en balance générale :

	Recettes : + 4 267 533,08	Dépenses : + 4 267 533,08
Fonctionnement	114 744,04	114 744,04
Investissement	4 152 789,04	4 152 789,04

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

